La ville d'Ecully

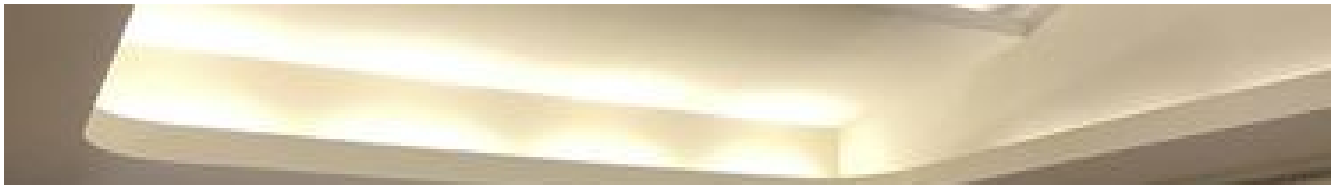
Mairie

Retrouvez dans cette rubrique tout ce qui concerne la vie municipale : vos élus, le conseil municipal, les services de la ville, mais aussi les finances locales, les marchés publics, les instances de participation locale ou encore un aperçu de l'organisation territoriale…



Vos élus

La ville d'Écully compte 33 élus.





Conseil municipal

- ARCHIVES CONSEILS MUNICIPAUX 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 ET 2025
- CONSEILS MUNICIPAUX DE 2026



Décisions et arrêtés du maire

- DÉCISIONS DU MAIRE



Services municipaux



Participation citoyenne

Participation citoyenne

- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
- CONSEIL DES AÎNÉS



Élections

- COMMISSION DE CONTRÔLE DES ÉLECTIONS
- INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
- VOTE PAR PROCURATION
- BUREAUX DE VOTE ET PAPIERS À PRÉSENTER POUR VOTER





Finances locales



Marchés publics





Organisation territoriale

La commune d'Écully fait partie de la Métropole de Lyon et de la 8e circonscription du Rhône.



Permanences conciliateur-avocat-notaire

La mairie accueille des permanences du conciliateur de justice pour vos litiges (montant inférieur à 5000€), d'avocat pour des conseils d'accès au...

Ville d'Écully

MAIRIE D'ÉCULLY
1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

91134 Ceully Cedex

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser